



CONSEILLER

L'AMF assure une fonction de conseil, d'information permanente et d'aide à la décision. L'expertise reconnue des services de l'Association couvre toutes les compétences du bloc communal.

Les services exercent un suivi et une analyse de l'actualité législative et réglementaire. Cela leur permet de rédiger des notes d'information à destination des élus adhérents de l'association.

Les salariés de l'Association effectuent un travail d'expertise leur permettant de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents d'intercommunalité. Les services conçoivent et maintiennent à jour des outils exclusifs d'aide à la décision.

1 763 réunions de travail

10 791 conseils délivrés

839 notes d'expertise

- Six départements**
- Action sociale, éducative, sportive et culturelle
 - Administration et gestion communales
 - Aménagement des territoires
 - Conseil juridique et documentation
 - Finances et fiscalité locales
 - Intercommunalité et organisation territoriale

Neuf missions spécialisées...

- Relations avec le Parlement
- Formation des élus
- Prospectives et parité
- Transition écologique
- Europe et affaires internationales
- Prévention des pollutions et des risques technologiques
- Sécurité et prévention de la délinquance
- Fonction publique territoriale
- Numérique et Poste

Quatre services transversaux

- La direction de l'action territoriale
- La direction des finances et des moyens généraux
- Le service de la communication, de la presse et des partenariats
- Les rédactions de Maires de France et de Maire info



Formations AMF

En complément de l'offre proposée localement par les associations départementales de maires, l'AMF a développé une offre de formations qui s'appuie sur un réseau de formateurs reconnus pour leur expertise et leurs qualités pédagogiques.

Les sessions sont organisées au sein des locaux parisiens de l'AMF ou de façon délocalisée au sein des associations départementales.

Une organisation représentative et pluraliste

L'Association est administrée par un Bureau composé de 36 membres élus par l'Assemblée générale pour trois ans, parmi lesquels un président, élu directement par les adhérents, un premier vice-président délégué, un secrétaire général et un trésorier général.

Le Bureau est assisté des avis du Comité directeur, élu par l'Assemblée générale, dont sont membres de droit les présidents d'associations départementales de maires. **Les travaux de l'AMF s'articulent autour de :**

18 commissions thématiques | **16 groupes de travail** | **13 maires référents**

L'AMF veille à représenter la diversité des territoires, via notamment la commission des Territoires ruraux et la Délégation aux départements des Outre-mers. Par ailleurs, l'AMF est la seule association d'élus à disposer d'un réseau structuré de 102 associations en métropole et en Outre-mer. Au plus près des communes et des intercommunalités de France, ce réseau renforce la proximité entre l'AMF et ses adhérents.

L'AMF, engagée pour les libertés locales

La décentralisation est au cœur de la vocation de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF). En ouvrant de nouveaux espaces de liberté pour les communes, les départements et les régions, la décentralisation a permis une action publique efficace, efficiente, adaptée aux besoins locaux, innovante, et renforce la cohésion sociale et civique. Néanmoins, quarante ans après la première réforme, l'AMF déplore que la réalité de l'exercice des compétences locales révèle la permanence d'une pratique centralisée du pouvoir.

En effet, les communes font face à un phénomène de recentralisation, qui se traduit par la réduction progressive des marges de manœuvre fiscales et financières des collectivités, et par la multiplication des contraintes qui entravent l'action locale. Permettre aux maires et aux présidents d'intercommunalité d'agir, en retrouvant le sens de la subsidiarité, c'est tout le combat de l'AMF aujourd'hui.



Représenter l'intérêt commun des maires auprès des pouvoirs publics

Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'AMF œuvre depuis pour toujours mieux préserver les intérêts des communes et de leur intercommunalité. La libre administration des communes et la décentralisation sont au cœur de la vocation de l'Association. Appuyée sur un réseau territorial de 102 associations départementales, en métropole et en outre-mer, l'Association est d'abord forte de sa proximité avec les maires. L'adhésion quasi-totale des maires et des présidents d'intercommunalité fondée sur représentativité et la légitimité de son action auprès des pouvoirs publics. Représentant toutes les sensibilités politiques et sans lien avec aucun intérêt privé, l'AMF agit en toute indépendance.

L'Association met à la disposition de ses plus de 34 000 adhérents son expertise juridique, des outils d'aide à la décision et délivre des conseils personnalisés. Elle assure une veille législative et propose de nombreux supports d'information sur l'actualité des collectivités locales.

INFORMER

L'AMF met à la disposition de ses adhérents et des acteurs de la sphère publique locale des outils d'information et de communication diversifiés et performants concernant l'actualité législative et réglementaire des collectivités territoriales.

5 supports d'information pour les élus et leurs équipes

CONSEILLER

L'AMF assure une fonction de conseil, d'information permanente et d'aide à la décision. L'expertise reconnue des services couvre toutes les compétences du bloc communal.

11 000 conseils personnalisés délivrés en moyenne chaque année

REPRÉSENTER

L'AMF relaie les préoccupations et les positions des élus du bloc communal auprès des membres du Parlement et intervient comme intermédiaire privilégié des pouvoirs publics partout où se joue l'avenir des communes et de leurs intercommunalités.

Plus de 80 amendements et 90 saisines ministérielles chaque année

INFORMER



L'AMF met à la disposition de ses adhérents et des acteurs de la sphère publique locale des outils d'information et de communication diversifiés et performants concernant l'actualité législative et réglementaire des collectivités territoriales.

Les publications

Maires de France est le magazine de référence des maires et des élus locaux. Édité par l'AMF, il apporte chaque mois à ses abonnés l'essentiel de l'information : actualité des collectivités, décryptage juridique, bonnes pratiques de gestion locale, contenus sur le statut de l'élu et les conditions d'exercice du mandat. Le site mairesdefrance.com propose un fil continu d'actualités.

La lettre Maires de France est un condensé de six pages d'informations pratiques sur les activités de l'AMF et les initiatives portées par son réseau.

Les lettres d'information en ligne

MaireInfo, la lettre d'information quotidienne gratuite en ligne, présente l'actualité des collectivités locales en temps réel, sous la forme de dépêches rédigées par des journalistes spécialisés.

AMFInfo, l'hebdomadaire de l'actualité de l'AMF, valorise les services, les actions et les positions de l'AMF.

IntercoActu, le bimensuel dédié aux intercommunalités, comprend un entretien ou une thématique à la Une, une question d'actualité et de courts articles explicatifs renvoyant vers le site de l'AMF. www.amf.asso.fr

Les guides pratiques

L'AMF met à disposition sur son site Internet des guides pratiques téléchargeables gratuitement. Elle édite aussi les « Cahiers du Réseau » une collection de guides régulièrement mis à jour qui permettent de mutualiser l'expertise de l'AMF avec des associations départementales de maires et des partenaires, dans une collection nationale.



L'AMF EN ligne

 Site AMF
www.amf.asso.fr

 Twitter
@Lamf

 Facebook
@AMFmairesdeFrance

 LinkedIn
Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité

 YouTube
@AMFPARIS

REPRÉSENTER

L'AMF, interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics, partage les préoccupations et défend les positions des élus du bloc communal partout où se joue l'avenir des communes et de leur intercommunalité.

L'Association porte auprès du Parlement et du gouvernement les propositions formulées par les élus dans le cadre des commissions, des groupes de travail ou des missions.

Elle participe ainsi à l'élaboration des politiques publiques afin de toujours préserver les intérêts des communes et de leur intercommunalité. Elle assure aussi une action forte et efficace au sein du CNEN et du CFL.

L'AMF désigne les représentants des maires et des présidents d'intercommunalité dans les organismes nationaux et locaux. Plusieurs milliers de représentants siègent dans plusieurs centaines d'organismes consultatifs.

100 auditions parlementaires

92 saisines ministérielles

312 textes soumis dont 184 textes examinés au CNEN en 19 séances

ÉCHANGER ET INTERPELLER

Afin de permettre aux élus d'échanger, de débattre et de réfléchir ensemble, l'AMF leur propose de nombreux rendez-vous sur les grands sujets d'actualité et divers lieux de rencontre et de réflexion indispensables à l'analyse des réalités locales.

Des rendez-vous d'échanges réguliers sur les grands sujets d'actualité
Une variété de rencontres, forums et webinaires thématiques sont proposés aux adhérents.

Des lieux de rencontre et de réflexion indispensables à l'analyse des réalités locales
Réunissant plusieurs centaines d'élus, de toute sensibilité politique et représentatifs de tous les territoires, les **18 commissions thématiques** et **16 groupes de travail** préparent les travaux et décisions du Bureau et du Comité directeur de l'Association. Afin de mieux répondre aux spécificités des départements d'Outre-mer, l'AMF a créé une **délégation** composée des présidents des associations départementales de maires ultramarines. Par ailleurs, l'AMF s'est doté d'un **Comité législatif et réglementaire**

afin que les élus locaux soient davantage associés à l'élaboration des textes qui les concernent et de procéder à l'évaluation des dispositions existantes.

Un temps fort, le Congrès des maires
Organisé en novembre au parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris, conjointement avec le Salon des maires et des collectivités locales, le Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France rassemble plus de 10 000 participants durant trois jours. Il s'agit d'un temps de dialogue essentiel avec les plus hautes autorités de l'État et permet aux congressistes de débattre, d'échanger et d'interpeller les pouvoirs publics.

Le Congrès est précédé de la Rencontre des élus des Outre-mer, véritable temps d'échanges sur la situation spécifique des départements et collectivités d'Outre-mer.



RASSEMBLER ET MOBILISER PARTOUT EN FRANCE

Au service des élus, un réseau actif qui couvre l'ensemble du territoire de métropole et d'Outre-mer.

102 associations départementales de maires et de présidents d'intercommunalité (AD) couvrent l'ensemble du territoire. Des liens institutionnels et fonctionnels forts, concrétisés par une charte, existent et font de cet ensemble d'associations un réseau sur lequel l'AMF s'appuie pour recenser les préoccupations et relayer les revendications, mais aussi pour diffuser ses informations et rendre des services diversifiés aux adhérents. Ensemble, l'AMF et les AD accompagnent les élus dans l'exercice de leurs missions : les structures sont complémentaires, là est la force du réseau.

ACCOMPAGNER

L'AMF propose aux élus des services spécifiques pour les accompagner pendant et après leur mandat.

Mairie 2000

Créée en 1985, l'association Mairie 2000 a pour mission de développer l'information et la formation des élus locaux, en apportant une assistance technique et financière aux associations départementales de maires et des présidents d'intercommunalité. www.mairie2000.asso.fr

FONPEL : un régime de retraite supplémentaire spécifiquement créé pour les élus locaux.

Fonpel est le régime de retraite supplémentaire par capitalisation qui permet aux élus locaux adhérents de constituer une retraite par rente. www.retraite-elus.fonpel.com

Servir les citoyens



agir pour la République



LES MAIRES DE FRANCE